

L'an 2026, le 21 mars à 10 heures, le Conseil Municipal de Mareuil-sur-Arnon s'est réuni dans la Salle Communale sous la présidence de LÉGNIER François, Maire.

Présents : MM : CHARLES Rodolphe, LAVEN Gérald, LÉGNIER François, PÉRALTAT Sylvain, VIGNOT Cédric.

MMES KINTS Kimberley, RABRAULT Isabelle, SOK Sophie, VERLIAT Gisèle.

Excusés n'ayant pas donné procuration : Mme BROS Florence et M. GRANDIN Fabrice.

A été nommée secrétaire : Isabelle RABRAULT

Mme Gisèle VERLIAT, doyenne du conseil a été nommée Présidente de ce dernier par Monsieur François LÉGNIER.

Mme Gisèle VERLIAT ouvre la séance et s'assure que le quorum est atteint. Elle fait l'appel des conseillers.

1 – APPROBATION DU COMPTE-RENDU

Le compte-rendu de la séance de conseil municipal du 24 Février 2026 a été approuvé à l'unanimité.

2 – ÉLECTION DU MAIRE

Madame VERLIAT a procédé à la mise en place de l'élection du nouveau maire.

Deux assesseurs ont été nommés : Kimberley KINTZ et Cédric VIGNOT. Le vote a eu lieu à bulletin secret.

Deux candidats se sont présentés à l'élection du Maire :

- Monsieur Gérald LAVEN
- Monsieur François LÉGNIER

Résultat du vote :

- Votants : 9
- Exprimés : 9
- Blancs : 0
- Nuls : 0
- Gérald LAVEN : 7
- François LÉGNIER : 2

Gérald LAVEN est élu au premier tour à la majorité absolue. Il prend la présidence du Conseil Municipal.

3 – DÉTERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Le conseil municipal étant composé de 11 conseillers, 3 adjoints maximum peuvent être élus. Il a été décidé à l'unanimité que 2 adjoints entreraient en fonction.

4 – ÉLECTION DES ADJOINTS

Liste des conseillers se présentant à l'élection d'adjoint :

- Isabelle RABRAULT, Rodolphe CHARLES
- François LÉGNIER

Résultat du vote :

- Votants : 9
- Exprimés : 9
- Blancs : 0
- Nuls : 0
- Liste isabelle RABRAULT : 7
- Liste François LÉGNIER : 2

Isabelle RABRAULT est élue première adjointe. Rodolphe CHARLES est élu 2^e adjoint.

5 – LECTURE DE LA CHARTE DE L'ÉLU

Monsieur Gérard LAVEN, maire de Mareuil, procède à la lecture de la charte de l'élu local.

6 – DÉLÉGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Après lecture des délégations du Conseil Municipal au Maire, Monsieur Gérard LAVEN a proposé un minimum de 20 000 euros et un maximum de 40 000 euros pour les achats par délégation.

Cette proposition a été soumise au vote :

- Pour : 8
- Contre : 1
- Abstention : 0

La proposition est acceptée mais sera remise à l'ordre du jour du prochain Conseil Municipal.

La séance est levée à 11h05.